

# LE CONSEIL RÉGIONAL DU TCHOLOGO ET LE RENFORCEMENT DES ÉQUIPEMENTS ÉDUCATIFS (COTE D'IVOIRE)

**Anicet Renaud GNANKOUEN**

*Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire*

*Département de géographie*

*agnankouen@gmail.com*

**Koulotioloma Issa SORO**

*Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire*

*Département de géographie*

**Seydou DIARRA**

*Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire*

*Département de géographie*

## Résumé

*L'objectif 4 des ODD vise à assurer l'accès de tous à une éducation de qualité et à promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Le Conseil Régional du Tchologo créé par décret n°2011-263 du 28 septembre 2011 s'inscrit dans cette logique. L'objectif de cet article est de montrer l'impact du conseil régional du Tchologo dans le renforcement des équipements éducatifs de la région. Ce travail repose sur une recherche documentaire et des enquêtes de terrain effectuées à l'aide de questionnaires et de guides d'entretien. L'étude révèle une situation peu reluisante au niveau des équipements éducatifs dans la région du Tchologo avant la création du conseil régional. Le diagnostic relevait que ces équipements étaient vétustes et insuffisants. Cette situation occasionnait un nombre pléthorique d'élèves dans les salles. Toutefois, depuis 2014 cette entité décentralisée a entrepris plusieurs actions dans ce domaine. Les réalisations s'élèvent à 935 736 000 F CFA sur la période allant de 2014 à 2013. Elles ont consisté en la réhabilitation, la construction et l'équipement d'écoles au niveau du primaire ainsi que des collèges et lycées pour ce qui est de l'enseignement secondaire. Toutefois, les populations de la région du Tchologo, principales bénéficiaires de ces réalisations jugent encore insuffisantes ces actions. L'insuffisance de salles de classe (28,85 %) occasionnant le nombre pléthorique d'élèves par salle (19,9 %) est pointée du doigt par ces derniers en grande majorité.*

***Mots clés :** région du Tchologo, conseil régional, décentralisation, équipements éducatifs.*

## Abstract

*Goal 4 of the SDGs aims to ensure access to quality education for all and promote lifelong learning opportunities. The Tchologo Regional Council created by decree n°2011-263 of September 28, 2011 is part of this logic. The objective of this article is to show the impact of the Tchologo regional council in strengthening educational facilities in the region. This work is based on documentary research and field surveys carried out using questionnaires and interview guides. The study reveals a poor situation in terms of educational facilities in the Tchologo region before the creation of the regional council. The diagnosis*

*noted that this equipment was outdated and insufficient. This situation caused a plethora of students in the classrooms. However, since 2014 this decentralized entity has undertaken several actions in this area. These achievements amount to 935,736,000 CFA francs over the period from 2014 to 2013. They consisted of the rehabilitation, construction and equipment of primary, middle and high schools. However, the populations of the Tchologo region, the main beneficiaries of these achievements, still consider these actions insufficient. The lack of classrooms (28.85%) causing the excessive number of students per room (19.9%) is blamed by the vast majority of them.*

**Keywords:** Tchologo Region, Regional Council, Decentralization, educational facilities

## Introduction

Dans de nombreux pays africains le récent bond des inscriptions a augmenté la pression sur les équipements qui se développent plus lentement. Les indicateurs de cette pression sont le nombre très élevé d'élèves dans les classes et la pratique accrue du double ou du triple-flux, qui raccourcissent la durée effective du temps d'instruction que reçoit chaque enfant (S. TOURE *et al.*, 2022 : 138). En Côte d'Ivoire, la forte croissance démographique que connaît le pays induit des besoins considérables dans ce domaine de l'éducation (N.B. ASSI-KAUDJHIS et A.R. GNANKOUE, 2016 : 317). Conscient de ce fait, l'Etat de Côte d'Ivoire a entrepris, au lendemain des indépendances, de nombreuses actions allant dans ce sens. Toutefois, après la conjoncture économique des années 1980, la plupart des pays de l'Afrique occidentale française ont entrepris des réformes structurelles sur injonction des bailleurs de fonds internationaux. Les gouvernements ont alors assoupli l'option centralisée de la gestion du territoire au profit de stratégies de proximité (CENTRE DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL, 2006 : 15). Ainsi, la décentralisation par le canal de la communalisation des villes avait pour objectif d'amorcer le développement local avec une mobilisation des ressources locales et un investissement sur place (B.E. KOFFI, 2010 : 84). En effet, dans l'évolution de la politique de décentralisation, le développement local s'est avéré nécessaire pour réorienter et amorcer une réelle amélioration des conditions de vie des populations à la base (K.I. SORO, 2022 : 66). Le conseil général du Tchologo créé par le décret n°2011-263 du 28 septembre 2011 s'inscrit dans cette logique. Cette entité décentralisée a mené, depuis sa création, plusieurs actions allant dans le sens du renforcement des équipements éducatifs conformément aux compétences qui lui sont transférées. En dépit de ces nombreuses actions de développement, les ratios élèves par salle de classe demeurent élevés

dans plusieurs localités de cette région. Dès lors, comment le conseil régional du Tchologo contribue-t-il au renforcement des équipements éducatifs dans la région ? De cette question centrale découle les questions subsidiaires suivantes :

Quel était l'état des lieux des équipements éducatifs dans la région du Tchologo avant la création du conseil régional ?

Quelles sont les actions menées par le conseil régional du Tchologo au niveau du renforcement en équipements éducatifs depuis sa création ?

Quels sont les insuffisances des actions menées par le conseil régional du Tchologo dans ce domaine ?

L'objectif de cet article est d'évaluer la contribution du conseil régional du Tchologo dans l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves de cette région.

## **1. Matériels et méthodes**

Pour la réalisation de cette étude, une recherche documentaire a été effectuée à la bibliothèque de l'Université Alassane Ouattara ainsi que sur internet. Cette recherche a permis de faire l'état des lieux des études portant sur les questions de décentralisation et d'accès aux équipements éducatifs. Puis, elle a été complétée par une enquête de terrain qui s'est déroulée de juin à juillet 2023. A ce niveau, trois (3) outils adaptés à la collecte des données ont été adoptés. Il s'agit de l'observation, de l'entretien et de l'enquête par questionnaire. L'observation a permis d'abord de faire un état des lieux des équipements éducatifs dans la région du Tchologo. Ensuite, des entretiens ont été effectués auprès du directeur du service financier du conseil régional, du directeur des services techniques du conseil régional et du directeur régional de l'éducation nationale et de l'alphabétisation. Ces entretiens ont permis d'avoir des informations sur l'effectif des établissements primaires et secondaires, de même que sur le déficit des salles de classe dans la région. Enfin, une enquête par questionnaire a été effectuée auprès des chefs de ménage. A ce niveau, un échantillon a été constitué eu égard au nombre élevé des chefs de ménage et de l'étendue de la zone d'étude. Pour le calcul de la taille de l'échantillon la formule statistique suivante proposée par A. EL MARHOUM (2019, p. 11) a été utilisée :

$$n = \frac{Z^2(PQ)N}{(e^2(N - 1) + Z^2(PQ))}$$

Avec :

*n = Taille de l'échantillon ; N = Taille de la population mère ; Z = Coefficient de marge (déterminé à partir du seuil de confiance) ; e = Marge d'erreur ; P = Proportion de ménage supposés avoir les caractères recherchés. Cette proportion variant entre 0,0 et 1 est une probabilité d'occurrence d'un événement. Dans le cas où l'on ne dispose d'aucune valeur de cette proportion, celle-ci est fixée à 50% (0,5) ; Q = 1 - P.*

*Au niveau de l'application de la formule, on présume que P = 0,50 donc Q = 0,50. Ainsi, à un niveau de confiance de 95%, Z = 1,96 et la marge d'erreur e = 0,05.*

$$n = \frac{(1,96)^2(0,5 \times 0,5)38\ 433}{((0,05)^2(38\ 433 - 1) + (1,96)^2(0,5 \times 0,5))}$$

*n = 380*

À un niveau de confiance de 95%, la taille minimale de ménages représentatifs est estimée à 380. La perte anticipée a été compensée en multipliant la taille de l'échantillon par l'inverse des taux de réponses. Dans le cadre de cette étude, on estime le taux de réponse à 90%, alors la taille de l'échantillon corrigé sera :  $n^* = (380) \times (100/95) = 400$ .

Le choix des localités s'est fait en tenant compte d'un certain nombre de critères à savoir la hiérarchie et l'influence des localités par rapport à ses fonctions économiques, politiques, sociales et culturelles, d'après la théorie de Walter CHRISTALLER. La taille des chefs de ménages de la localité a été également retenue comme critère selon que celle-ci soit grande ou petite. De cette manière, les chefs-lieux de Sous-préfecture ont été retenus, de même que des villages ou des campements, selon l'influence qu'il exerce sur son espace environnant. Trois (3) localités ont été retenues dans chacune des douze (12) Sous-préfectures de la région, soit 36 localités. La carte n°1 présente la répartition des localités choisies pour l'enquête en tenant compte des critères ci-dessus cités.



## 2. Résultats

### *2.1. Un système éducatif en déficit avant la création du conseil régional*

L'analyse effectuée dans cette partie s'appuie sur l'enseignement maternel, primaire et secondaire. L'enseignement supérieur n'a pas été pris en compte car la région du Tchologo ne dispose pas encore d'établissements proposant des formations à ce niveau.

#### *2.1.1. Un enseignement maternel insuffisamment repartie sur l'ensemble de la région*

L'état des lieux au niveau de l'enseignement préscolaire était peu reluisant avant la création du conseil général du Tchologo. En effet, la région ne comptait que huit (8) établissements dont six (6) privés et deux (2) publics pour 24 salles. Sur les huit (8) établissements, le département de Ferkessédougou en comptait quatre (4) contre respectivement trois (3) et un (1) dans les départements de Ouangolodougou et de Kong. En allant sur la base d'une école maternelle pour une école primaire, le constat est qu'il y avait une véritable insuffisance dans ce domaine car il y avait 223 écoles primaires.

#### *2.1.2. Des équipements scolaires en « souffrance » au primaire*

Au niveau primaire, les deux inspections de l'enseignement primaire assuraient la gestion de 223 établissements. La population scolaire se chiffrait en 2013 à 40 240 élèves répartis dans 825 salles de classe soit un ratio de 49 élèves par classe. Ce ratio dépasse la norme de l'UNESCO qui fixe la barre pour les établissements primaires à 40 élèves par salle. Cette répartition varie d'un département à un autre. Elle oscille entre 48 dans le département de Kong et 54 dans le département de Ferkessédougou. Dans le département de Ouangolodougou, le ratio élève par salle de classe est de 49. Ces ratios élevés sont la preuve du nombre insuffisant d'établissements d'enseignement primaire dans la région. Aussi, la majorité des bâtiments des établissements scolaires, des latrines et des logements d'enseignants existants dans la région étaient dans des états de dégradation avancée. On y notait également dans la plupart des écoles l'insuffisance ou l'absence des tables-bancs, l'indisponibilité du matériel pédagogique, didactique et de bureau,

l'absence des latrines, l'insuffisance ou l'absence des aires de jeux adaptées à la pratique de l'Education Physique et Sportive (EPS). En 2013, les besoins au niveau de l'enseignement primaire étaient énormes pour assurer la bonne conduite de l'école dans cette partie de la Côte d'Ivoire (tableau 1).

*Tableau 1 : Répartition des besoins scolaire dans la région du Tchologo en 2013*

<b>Désignation</b>	<b>Région</b>	<b>Ferkessédougou</b>	<b>Kong</b>	<b>Ouangolodougou</b>
Ecoles à réhabiliter	148	57	29	62
Table-bancs à fournir après réhabilitation	19 720	8 400	2 520	8 800
Ecoles de 3 classes à construire	96	31	24	41
Table-bancs à livrer après construction des écoles de 3 classes	5 760	1 860	1 440	2 460
Ecoles de 6 classes à construire	78	40	5	33
Table-bancs à livrer après construction des écoles de 6 Classes	9 360	4 800	600	3 960
Logements d'enseignants	1 041	408	168	465
Construction des latrines scolaires	150	70	30	50
Construction des cantines scolaires	150	55	30	65

Source : Conseil régional du Tchologo, 2014

Il ressort du tableau 1 que les besoins se font ressentir à l'échelle de tous les départements de la région. Ils se résument en la réhabilitation et la construction d'écoles, de latrines scolaires, de cantines et logements d'enseignants ainsi que l'équipement en table-bancs de ces écoles.

### ***2.1.3. Des équipements insuffisants dans l'enseignement secondaire et professionnel***

Le système éducatif au niveau secondaire de la région du Tchologo est

composé d'établissements publics (5) et d'établissements privés (5) (tableau 2).

*Tableau 2 : Répartition des types d'établissements secondaires de la région du Tchologo*

Type d'établissement	Nombre d'établissements	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Ratio élèves par salle de classe
Public	5	138	8 414	61
Privés	5	105	2 596	25
Total région	10	243	11 010	46

Source : Conseil régional du Tchologo, 2014

Du tableau 2, il ressort que le ratio élèves par salle de classe est de 46 élèves par classe. Ce ratio est largement supérieur à la norme de l'UNESCO qui est de 32 élèves par classe au secondaire (UNESCO, 2013, p. 9). Cependant, ce ratio varie en fonction du type d'établissement. Si dans les établissements privés (25 élèves par classe), il est en deçà de la norme, dans les établissements publics où la situation est alarmante avec un ratio de 61 élèves par classe. Cependant, plusieurs facteurs peuvent expliquer ce faible ratio élèves par classe, notamment, le faible taux de scolarisation des enfants dans la région et la pauvreté des parents pour inscrire leurs enfants dans les établissements de l'enseignement privés.

Au niveau de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, la région en comptait quatre (4) avec un total de 32 classes. L'effectif des élèves s'élevait à 936 élèves soit un ratio de 30 élèves par salle de classe. Cependant, tous ces établissements sont concentrés à Ferkessedougou, pourtant il se pose des problèmes d'hébergement aux élèves. Cela influence négativement le taux de réussite des élèves.

Dans la région du Tchologo, l'ensemble des établissements secondaires, techniques et professionnels connaît des difficultés dans leur fonctionnement. Il s'agit entre autres de l'indisponibilité du matériel pédagogique et didactique, de la dégradation des bâtiments de la plupart des écoles de la région, de l'absence des latrines, du déficit en enseignants

titulaires, l'insuffisance ou l'absence des aires de jeux adaptées à la pratique de l'Education Physique et Sportive.

## ***2.2. Les actions du conseil régional pour le renforcement des équipements éducatifs***

Les actions du conseil régional du Tchologo se situent au niveau des écoles préscolaires, primaires, secondaires, techniques et professionnelles.

### ***2.2.1. Les réalisations du conseil régional du Tchologo au niveau du préscolaire et du primaire***

Le diagnostic effectué par le conseil régional en 2014 au niveau du primaire faisait état de 148 écoles à réhabiliter, 96 écoles de 3 classes et 78 écoles de 6 classes à construire, 25 480 table-bancs à fournir ainsi que de 150 latrines et cantines scolaires à construire. Soucieux de l'éducation des enfants de la région, le conseil régional du Tchologo a réalisé plusieurs équipements scolaires pour accroître la capacité d'accueil des établissements publics. Au total, le conseil régional du Tchologo a investi 935 736 000 F CFA dans le domaine de l'éducation sur la période allant de 2014 à 2023. Ces réalisations couvrent l'ensemble des trois départements de la Région et concernent la construction d'écoles et latrines (491 486 000 F CFA), l'extension de trois écoles primaires publiques (80 000 000 F CFA), l'acquisition de tables-bancs pour les établissements (158 750 000 F CFA) et la réhabilitation de bâtiments d'écoles primaires publiques (205 500 000 F CFA) (photo n° 1).

*Photo n°1 : L'EPP Midjéri réhabilitée*



Prise de vue : SORO Issa, Décembre 2023

La photo n°1 présente un bâtiment d'Ecole Primaire Publique (EPP) réhabilité à Midjéri par le Conseil Régional. En effet, cette réhabilitation permet aux établissements délabrés de faire « peau neuve ».

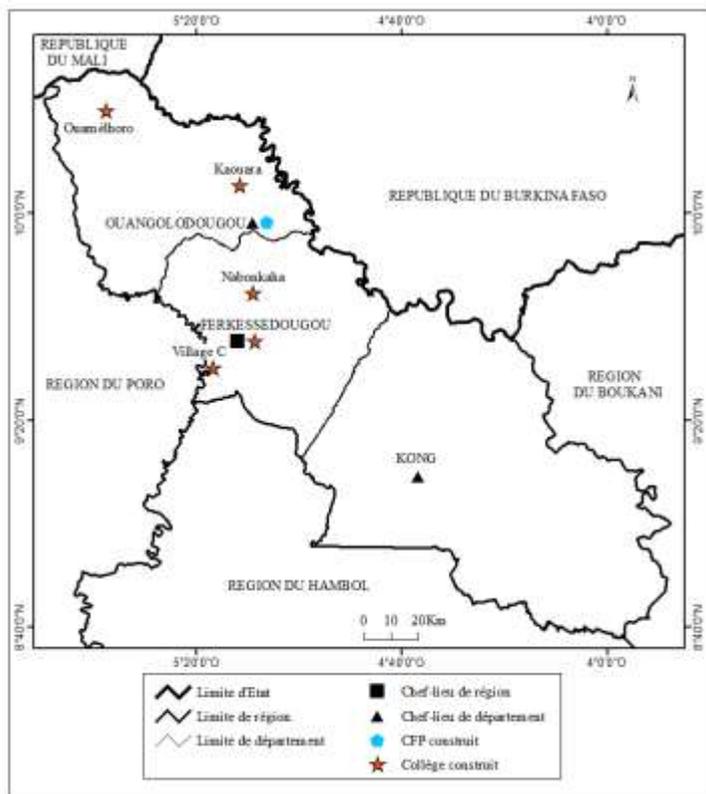
### ***2.2.1. Les réalisations du conseil régional au niveau de l'enseignement secondaire, technique et professionnel***

Concernant le secondaire, le conseil régional du Tchologo avec l'appui du Programme Présidentiel d'Urgence (PPU), a construit quatre (4) bâtiments de quatre (4) classes chacun au lycée moderne de Ferkessédougou. Aussi, il a offert 1 000 tables-bancs. En outre, il a jugé nécessaire de désengorger ledit lycée en construisant au quartier « Gare » de la ville Ferkessédougou, un collège moderne de base 3 constitué de trois (3) bâtiments de quatre (4) classes, un (1) bâtiment administratif et un box de six (6) latrines.

Au niveau de l'enseignement technique et professionnel, le conseil régional a construit un centre de formation professionnel à Ouangolodougou constitué d'un atelier métallique, d'un bâtiment de

trois (3) classes, d'un bâtiment administratif à usage administratif et des latrines de six (6) box. C'est au total 443 617 000 F CFA qui a été déboursé par le Conseil Régional pour la réalisation de ces projets. La carte n°2 montre la répartition spatiale de ces réalisations.

*Carte n°2 : Etablissements secondaires, techniques et professionnels construits dans la Région du Tchologo par le Conseil Régional de 2014 à 2023*



Source : CNTIG, 2019

DIARRA Seydou, octobre 2024

L'observation de la carte n°2 montre une répartition spatiale inégale des établissements secondaires construits dans la Région. En effet, le département de Ouangolodougou a bénéficié de deux établissements secondaires construits en plus d'un centre de formation professionnel alors que celui de Ferkessédougou a bénéficié de deux établissements secondaires construits. Par contre, le département de Kong n'a pas encore bénéficié d'un établissement secondaire construit par le Conseil Régional. Le lycée Moderne de Kong parvient à absorber l'ensemble des élèves orienté au secondaire pour le moment. Toutefois, cet établissement commence à avoir un ratio élèves par salle de classe (40) qui dépasse les normes de l'UNESCO. Des projets de construction de ces édifices dans les Sous-préfectures de Sikolo, Bilimono et Nafana sont déjà en cours de réalisation.

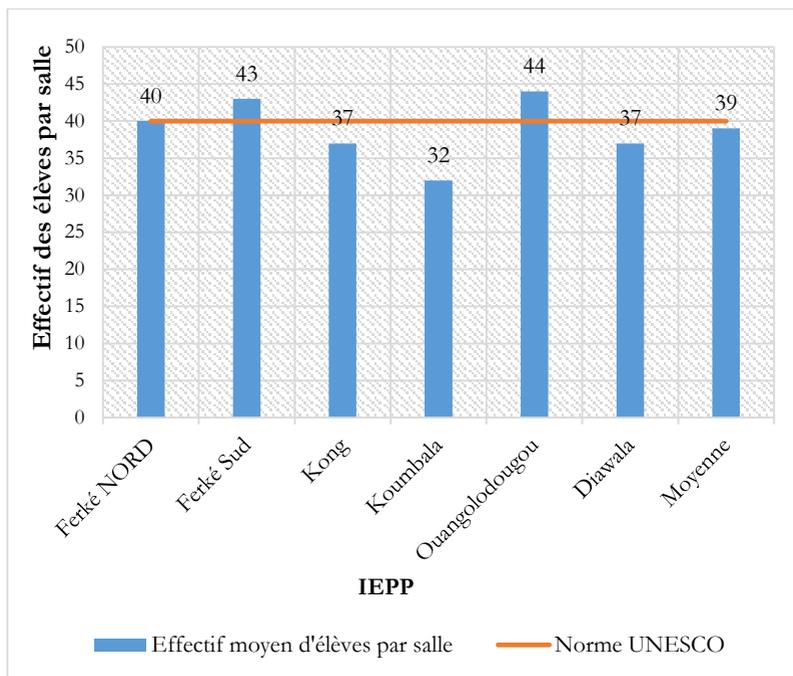
### ***2.3. Les insuffisances des actions menées par le conseil régional du Tchologo dans le domaine de l'éducation***

Les insuffisances peuvent s'observer au niveau de la persistance du déficit en salles de classe lié à la croissance des effectifs scolaires dans la région du Tchologo.

#### ***2.3.1. Des effectifs scolaires surabondants dans le cycle secondaire***

Les actions menées par le conseil régional du Tchologo ont permis de réduire les insuffisances en table-bancs et en salles de classe surtout dans le cycle primaire. Le ratio élèves par salle de classe est passé de 49 en 2013 à 39 en 2023 au niveau régional. Toutefois, des disparités subsistent encore à l'échelle des différentes Inspections de l'Enseignement Primaire Publique (IEPP) (figure 1).

Figure n°1: La répartition de la moyenne de l'effectif des élèves par salle de classe selon les IEPP

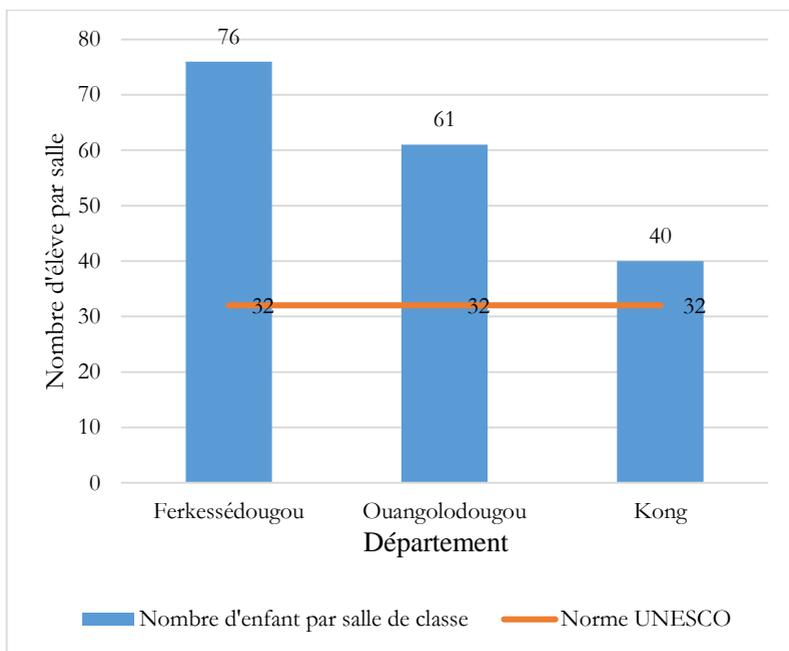


Source : DRENET Ferkessédougou, 2023

Il ressort de la figure 1 que deux (2) IEPP sur les six (6) que compte la région ne respectent pas encore la norme de l'UNESCO qui fixe la barre à 40 élèves par salle de classe. Il s'agit de l'IEPP Ferké Sud (43) et de l'IEPP de Ouangolodougou (44). Les autres IEPP respectent la norme. Toutefois, 65% des populations interrogées sur la question ont jugé ces actions insuffisantes compte tenu de l'effectif de la population scolaire sans cesse croissant dans la région.

Au niveau du secondaire public, la situation reste toujours critique (figure n°2).

Figure n°2: Le niveau de couverture insuffisant en salles de classe au secondaire par département



Source : DRENET Ferkessédougou, 2023

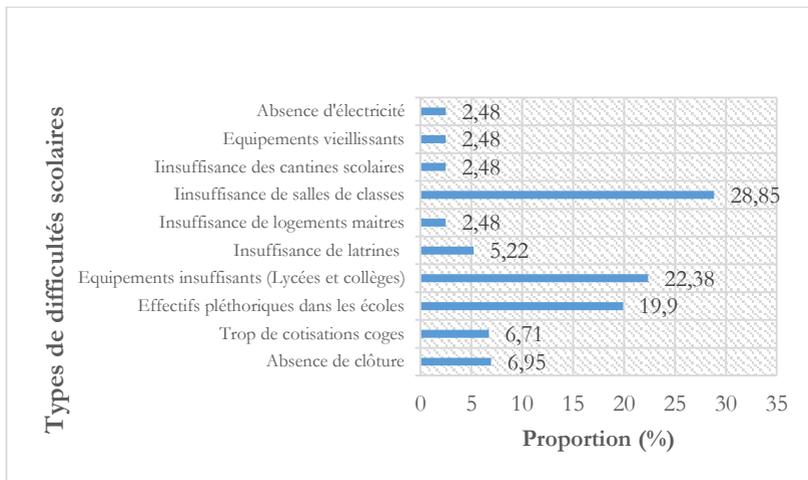
La figure n°2 montre que dans les trois départements de la région du Tchologo, la norme de l'UNESCO fixant le nombre maximum d'élève par salle à 32 n'est pas respectée. Le département de Ferkessédougou a en moyenne plus du double de la norme UNESCO.

### ***2.3.2. Un besoin de construction des salles de classes de plus en plus nécessaire***

En dépit des nombreux investissements réalisés par le conseil régional du Tchologo, les besoins en salles de classe ne sont pas encore totalement satisfaits. Aussi, les chefs de ménage investigués ont identifié de nombreuses autres difficultés qui continuent de persister. Celles-ci

freinent le bon fonctionnement du système éducatif dans cette région. La figure n°3 donne plus d'informations.

Figure n°3: Difficultés scolaires persistantes identifiées par les chefs de ménage



Source : Enquêtes de terrain, 2023

La figure n°3 présente les avis des chefs de ménages en fonction des types de difficultés qui existent au niveau éducatif dans la région du Tchologo. Ces préoccupations se situent à plusieurs niveaux. Toutefois, l'insuffisance de salles de classe (28,85%), l'insuffisance d'équipement (22,38 %) et les effectifs pléthoriques dans les salles de classe (19,9%) constituent les principales difficultés évoquées par les chefs de ménage investigués.

### 3. Discussion

En abordant la question des conditions d'apprentissage en rapport avec le conseil régional du Tchologo, l'objectif visé était d'évaluer la contribution de cette entité décentralisée sur l'amélioration de celle-ci. Les résultats de cette étude ont permis de montrer qu'avant la création de conseil régional du Tchologo, les conditions d'apprentissage des élèves de la région étaient peu reluisantes. Les ratios élèves par salle de

classe dépassaient largement les normes admises de l'UNESCO à tous les niveaux d'apprentissage (préscolaire, primaire et secondaire). Ces résultats concordent avec ceux obtenus par V.L.S.C.E. Sebo *et al.* (2022 : 121) dans l'arrondissement de Godomey. Ils notent que l'état des lieux des équipements scolaires dans cet arrondissement a permis d'observer le manque ou l'insuffisance notoire des salles de classe surtout en matériaux définitifs à tous les niveaux de l'enseignement, notamment, au niveau primaire et secondaire. Ces besoins en salles varient d'une école à une autre. Cette insuffisance de salle oblige les apprenants et enseignants à poursuivre les activités pédagogiques jusqu'à samedi soir parfois. La situation est la même au niveau de la ville de Daloa comme le décrivent S. TOURE *et al.* (2022 : 135). Dans cette localité, le ratio élève par salle classe est de 60 dans les établissements privés et 65 à 70 élèves pour les établissements publics. Ces ratios sont très élevés par rapport à la moyenne nationale qui est de 55 élèves/salle. Face à ces insuffisances, les collectivités territoriales telles que le conseil régional du Tchologo mènent plusieurs actions (constructions, réhabilitations et équipements d'écoles) en vue de renforcer les équipements éducatifs. Ce résultat concorde avec celui obtenu par Y. COULIBALY (2022 : 385-386). Il affirme que le domaine éducatif constitue l'une des priorités des communes ivoiriennes et particulièrement celle d'Adzopé. En effet, en observant les différents programmes triennaux que nous avons consultés lors de nos enquêtes, le secteur éducatif fait partie des priorités du conseil municipal d'Adzopé. Ce conseil municipal a construit des salles de classe et réhabilité les écoles primaires existantes. La commune a investi plus de 127 294 000 francs CFA dans le secteur éducatif de 2013 à 2014. Toutefois, beaucoup reste à faire compte tenu du rapport entre le rythme de mise en place des équipements et la croissance de la population scolaire dans la région du Tchologo. Les résultats de l'étude menée par N. ASSI-KAUDJHIS *et al.* (2019 : 43) au niveau de la ville de Sakassou confirme ceux obtenus dans cette étude. Selon eux, le conseil municipal de Sakassou n'est pas parvenu à améliorer l'offre de service scolaire aussi bien au primaire qu'au secondaire dans cette ville. Les classes à gros effectifs sont courantes alors que l'UNESCO (2013 : 9) recommande comme seuil maximum 40 élèves/enseignant dans le primaire et à 32 élèves/enseignant dans un premier cycle du secondaire.

## Conclusion

De cette étude, il ressort que la région du Tchologo présentait des équipements éducatifs insuffisants et dégradés dans l'ensemble. Celui-ci se manifestait par un ratio élèves par salle de classe dépassant les normes de l'UNESCO à tous les niveaux du système éducatif de la région. L'avènement du conseil régional du Tchologo en 2013 a permis d'améliorer nettement l'accès aux équipements éducatifs par la réhabilitation, la construction et l'équipement d'écoles et de centre de formation professionnelle. Toutefois, avec la croissance de la population scolaire dans la région, la situation surtout au niveau du secondaire continue d'être encore alarmante.

## Références bibliographies

**Assi-Kaudjhis Narcisse Bonaventure et Gnankouen Anicet Renaud** (2016), « Le Conseil départemental de Bongouanou à l'épreuve de l'amélioration des secteurs sociaux de la santé et de l'éducation (Côte d'Ivoire) », *Germivoire*, n° 4, pp. 316-336.

**Assi-Kaudjhis Narcisse Bonaventure, Soro Koulotioloma Issa et Gnankouen Anicet Renaud** (2019), « Problèmes et stratégies de remédiation liés à l'offre de service scolaire public de base dans la ville de Sakassou (Côte d'Ivoire) » in *DaloGéo*, n°1.

**Centre de recherche pour le développement international** (2006), *Décentralisation, acteurs locaux et services sociaux en Afrique : L'impact de décentralisation sur les services de santé et de l'éducation en Afrique de l'Ouest, Programme de Développement Municipal en Afrique de l'Ouest*, Ottawa, CRDI.

**Coulibaly Yaya** (2022), « Renforcement des équipements par les conseils municipaux : cas du conseil municipal d'Adzopé (sud-est de la Côte d'Ivoire) », *Akofena*, Volume 2, n°08, pp. 383-394.

**El Marhoum Adil** (2019), *Cours échantillonnage et estimation*, Rabat, Université Mohammed V Rabat, Département des Sciences Economiques.

**Koffi Brou Emile** (2010), « La décentralisation, outil de développement local ? », *Revue de Géographie du Laboratoire Léïdi*, n°8, pp. 81-100.

**Sebo Vifan Laurent Sévimi Coffi Éric, Hounkpe Soglo Jean-Eudes, SOGNON Dègbélo Pamphile et HOSSOU Houéfa Julienne**

**Brillante** (2022), « Disparités d'aménagement des infrastructures scolaires publiques dans l'arrondissement de Godomey (communes d'Abomey-Calavi) : facteurs explicatifs et défis pour la scolarisation des enfants », *European Scientific Journal (ESJ)*, Volume 18, n°29, pp. 110-129.

**Soro Koulotioloma Issa** (2022), *Le conseil régional et le développement local de la région du Tchologo*, Thèse unique de Doctorat en géographie, Université Alassane Ouattara, Bouaké.

**Touré Siaka, Dagnogo Foussata et Kobenan Appoh Charlesbor** (2022), « Urbanisation et accès aux établissements scolaires dans la ville de Daloa (Côte d'Ivoire) », *Quest Journals, Journal of Research in Humanities and Social Science*, Volume 10, n°12, pp: 128-139.

**UNESCO** (2013), « Un enseignant pour chaque enfant : prévenir la demande mondiale d'enseignant pour la période 2015-2030 », *Bulletin d'informations de l'Institut de Statistique de l'Unesco*, n° 27, 15 p.